


Identité visuelle des autorités fédérales belges

Charte d'utilisation du .be

Guide pour les communicateurs fédéraux

COMM Collection - N°4





“COMM Collection” est une série de guides pratiques à l'intention des communicateurs fédéraux. Ils sont le fruit de travaux menés par des fonctionnaires fédéraux, actifs dans le domaine de la communication.

Le COMMnetKern, composé des responsables communication des services publics fédéraux et présidé par le SPF Personnel et Organisation et le SPF Chancellerie du Premier Ministre, en a validé les contenus et est chargé de leur mise en œuvre.

Déjà parus:

- N° 1 Utilisation efficace du courrier électronique
- N° 2 COMMtrainings Résidence
- N° 3 Vision et missions de la communication interne

À paraître:

- N° 5 Pourquoi et comment réaliser un rapport annuel ?

À savoir

La version électronique de cette brochure est disponible en format PDF sur www.p-o.be, rubrique “Information générale” - “Publications”.




Table des matières

Introduction	2
1. Identité visuelle	4
1.1 Éléments de base	4
1.2 Références couleurs	5
1.3 Utilisations du logotype	6
1.4 Utilisations interdites	8
1.5 Zone d'exclusion et cohabitation avec d'autres logos ..	9
1.6 Positionnement du logo	10
2. Applications	12
2.1 Mise en situation	12
2.2 Grille de base	12
2.3 Positionnement du rond	13
2.4 Exemples	14
3. Internet	18
3.1 En-tête de page fédéral	18
3.2 Pied de page fédéral	19
3.3 Exemple	19
4. Où trouver le logotype?	20

Contexte

Le 7 juin 2002, le Conseil des Ministres chargeait le Premier Ministre et le Ministre de la Fonction publique de mettre au point un protocole en matière de communication et d'identité visuelle des autorités fédérales.

Le 19 décembre 2003, il approuvait la charte d'utilisation du .be.

Développé par le SPF Chancellerie du Premier Ministre, le projet a également été validé par le COMMnetKern qui est, à présent, chargé de sa mise en œuvre dans les différentes entités fédérales.

Les principes de base du protocole

Le protocole s'appuie sur deux principes :

- le citoyen doit pouvoir identifier clairement la “marque” de l'état fédéral dans toute communication émanant des autorités fédérales ;
- le logotype .be constitue la trame de toute communication des pouvoirs publics fédéraux, quel que soit le support utilisé (papier, électronique, audiovisuel, etc.).

Champ d'application

L'identité visuelle des autorités fédérales est d'application sur tous les outils de communication des autorités fédérales et des institutions qui en dépendent.

Le logotype .be doit également se retrouver sur les outils de communication développés par les institutions et organisations qui bénéficient de subsides des autorités fédérales, sauf autorisation dûment justifiée.

Valorisation des initiatives fédérales

En optant pour le **.be** comme élément identifiant, les autorités fédérales ont entrepris une démarche de fond qui nécessite la mise en place d'une identité visuelle cohérente et rigoureuse.

Au-delà de l'utilisation du logotype, la charte d'utilisation du **.be** concerne toutes les déclinaisons susceptibles de rendre visible le pouvoir fédéral et d'en renforcer l'identité, tant en Belgique qu'à l'étranger.

Davantage qu'un catalogue de normes à respecter, cette charte se veut un outil de valorisation des initiatives fédérales.

Avis au lecteur

Le présent document est une version résumée de la charte d'utilisation du **.be**. Il reprend en effet moins d'exemples d'application du logo sur divers supports de communication que le guide original publié par le SPF Chancellerie du Premier Ministre.

La version exhaustive d'utilisation est disponible sur le Portail fédéral www.belgium.be (recherche sur "identité visuelle"), sous forme de brochure et sur CD-ROM (sur demande au 02/287.41.11, Direction générale Communication externe).

1. Identité visuelle

1.1 Eléments de base

L'identité visuelle du pouvoir fédéral repose sur deux éléments: le logotype et l'association des trois couleurs nationales (noir, jaune, rouge).

Le logotype

Adopté en Conseil des Ministres le 4 mai 2000, le logotype .be est la "marque" du pouvoir fédéral à travers toute sa communication. Pour garantir l'unicité et la cohérence de cette marque, il convient de se conformer aux règles d'utilisation présentées ci-après.

Les couleurs

Le logotype est composé des trois couleurs qui symbolisent la Belgique: noir, jaune et rouge. Chacune d'elle peut être reproduite en couleurs pantone ou en quadrichromie.

La taille

Pour des raisons de lisibilité, la taille de reproduction minimale du logotype .be est de 7 mm de largeur.



1.2 Références couleurs

On utilisera de préférence le logo .be dans sa version trois couleurs.



Pantone Process Black

CMYK	C 0	M 0	Y 0	K 100
RGB	R 0	G 0	B 0	



Pantone 115

CMYK	C 0	M 8,5	Y 79	K 0
RGB	R 255	G 233	B 0	



Pantone 032

CMYK	C 0	M 91	Y 87	K 0
RGB	R 246	G 0	B 0	

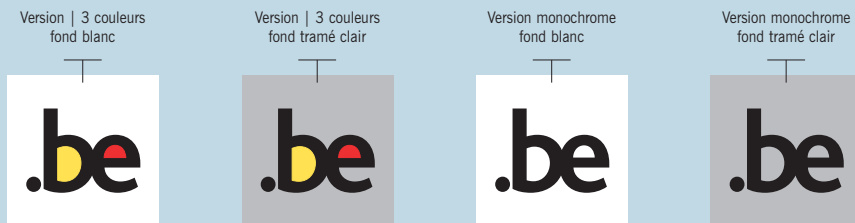


1.3 Utilisations du logotype

L'utilisation du logotype en positif (noir) ou en négatif (blanc) dépend de la couleur du fond (clair ou foncé).

Logotype en positif

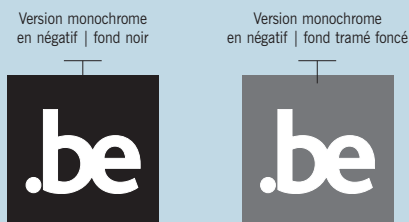
On utilisera de **préférence** le logo .be dans sa version trois couleurs. Si ce n'est pas possible, on utilisera le logotype monochrome en positif (lettres en noir) sur fond blanc ou sur fond tramé clair. Il n'existe aucune version du logotype en deux couleurs (noir/rouge - noir/jaune - jaune/rouge).



En cas de reproduction du logo (photocopie), on utilisera de **préférence** les versions monochromes du logotype en positif.

Logotype en négatif

Ces versions en négatif (lettres en blanc) sont conçues pour être utilisées sur des arrières-plans sombres (fond noir ou fond tramé foncé).



Le logo .be ne peut jamais être placé dans un carré de couleur car il s'agirait alors de la création d'un nouveau logo. Ce qui est interdit.

Version | 3 couleurs
fond photo quadri clair



Version monochrome
en négatif
fond photo quadri foncé



Version monochrome
fond couleur clair



Version monochrome
fond photo
monochrome clair



Version monochrome
en négatif
fond photo monochrome foncé



Version monochrome
en négatif
fond couleur foncé



Version monochrome
sur fond pantone 115



Version monochrome
en négatif
sur fond pantone 032



Lorsque le jaune (pantone 115) ou le rouge (pantone 032) du logo sont utilisés en fond, on utilisera la version monochrome du logo.

1.4 Utilisations interdites

Ne pas reproduire le logotype en deux couleurs



Ne pas utiliser d'autres couleurs



Ne pas utiliser de version outline du logotype



Ne pas déformer le logotype



Ne pas déformer le logotype



Ne pas placer le logotype sur un fond qui le rendrait illisible



Ne pas placer le logotype sur un fond qui le rendrait illisible



Ne pas modifier les proportions d'un des éléments constituants du logotype



Ne pas reproduire partiellement le logotype

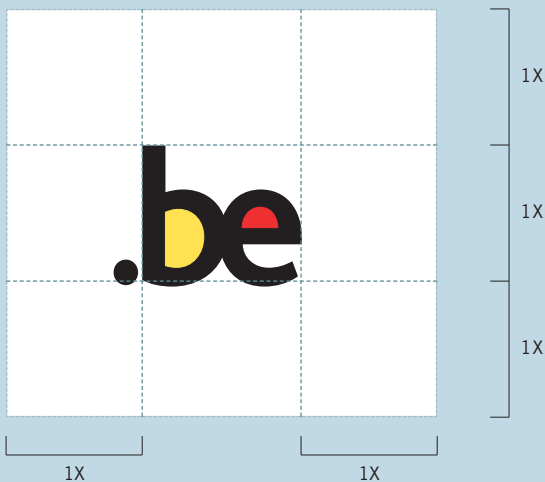


Ne pas faire pivoter le logotype

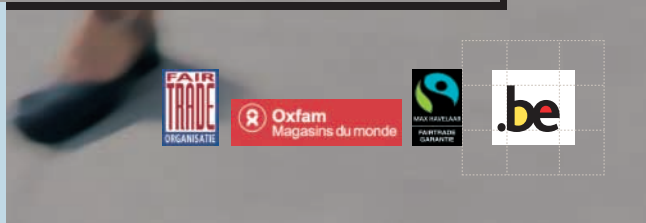
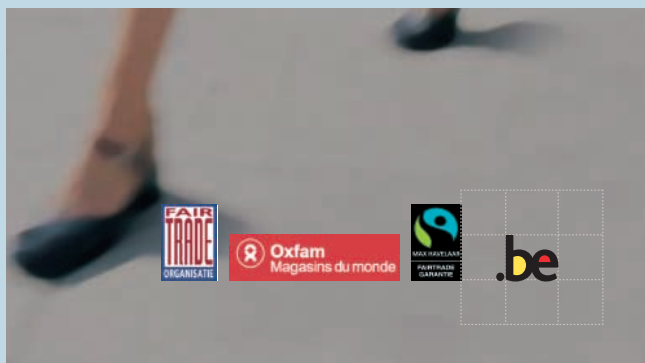


1.5 Zone d'exclusion et cohabitation avec d'autres logotypes

Pour des raisons de lisibilité, on conservera une distance adéquate entre le logotype et d'autres éléments environnants. Il s'agit de la zone d'exclusion qui correspond à 1X (X désignant la hauteur du .be) autour du logotype. Cette zone doit être respectée sans aucune exception, quelle que soit la mise en page. La taille de la zone d'exclusion est proportionnelle à la taille du logotype.



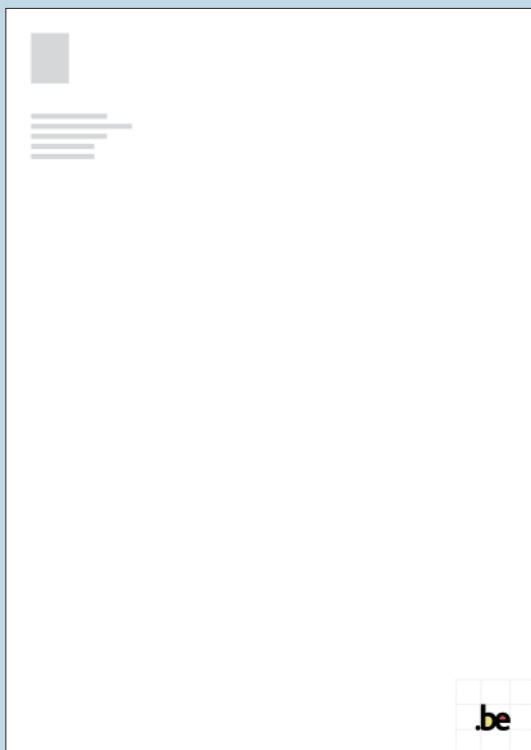
En cas de cohabitation avec d'autres logotypes, on peut placer le .be dans un aplat blanc afin de le mettre davantage en évidence, tout en respectant les normes de taille et de dégagement ici décrites.



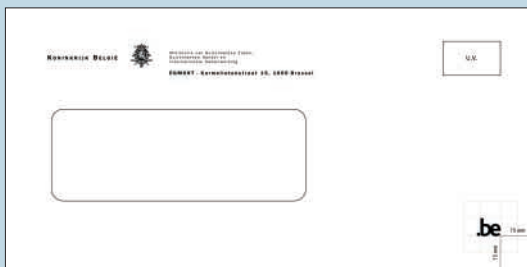
1.6 Positionnement du logo

Papier à lettres, enveloppes, cartes de visite, etc. (usages interne et externe)

Le **.be** sera systématiquement placé sur la face avant de tout document, dans le coin inférieur droit.



Papier à lettre A4



EXEMPLE ADAPTÉ

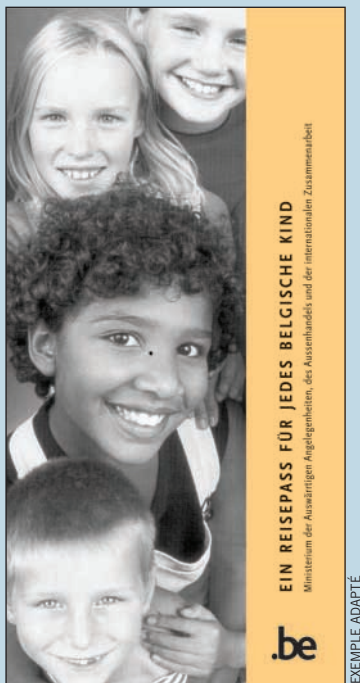
Enveloppe à fenêtre US

Afin de répondre aux normes exigées par la Poste, le logo **.be** sera placé au minimum à 15 mm des bords de l'enveloppe.

Dépliants et brochures (usages externe et interne)

En cas de diffusion grand public d'un document, on placera l'identifiant fédéral en première page (en bas à droite).

Le logotype propre à l'administration qui est à l'origine de la publication sera placé de préférence en dernière page.



Dépliant US

2. Applications

2.1 Mise en situation

En plaçant le **.be** dans un rond blanc, on renforce sa visibilité, tout en permettant une intégration simple et aisée avec l'identité visuelle existante des services publics fédéraux et de programmation.

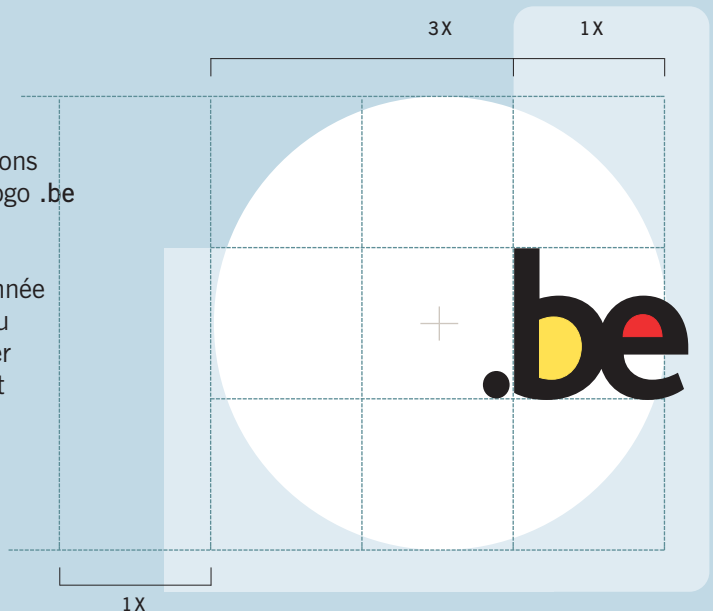
Pour des raisons de lisibilité, la taille de reproduction minimale est de 18 mm.



2.2 Grille de base

Il est important de respecter les proportions ici décrites entre le logo **.be** et le rond blanc.

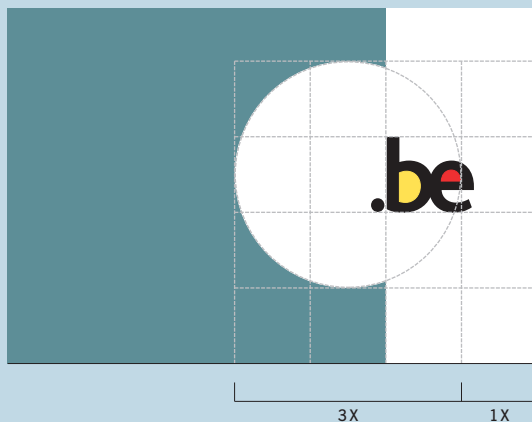
La grandeur du rond, directement conditionnée par les dimensions du logo **.be**, pourra varier en fonction du format du document.



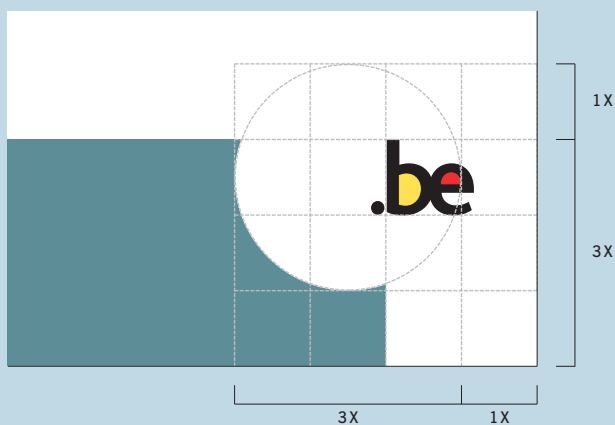
2.3 Positionnement du rond

Pour la couverture de documents, on utilisera de préférence la bande blanche verticale avec intégration du “rond .be” dans les proportions ici décrites. Pour rappel, on utilisera de préférence la version en trois couleurs du logo .be.

Bande blanche verticale



Bande de couleur horizontale



2.4 Exemples

Pour les rapports annuels des services publics fédéraux et de programmation, on utilisera de préférence le format A4 à l'horizontale, avec bande blanche verticale et intégration du "rond .be".

Les dimensions du logo .be conditionnent la grandeur du rond (voir page 12) et, par conséquent, la largeur de la bande blanche verticale.

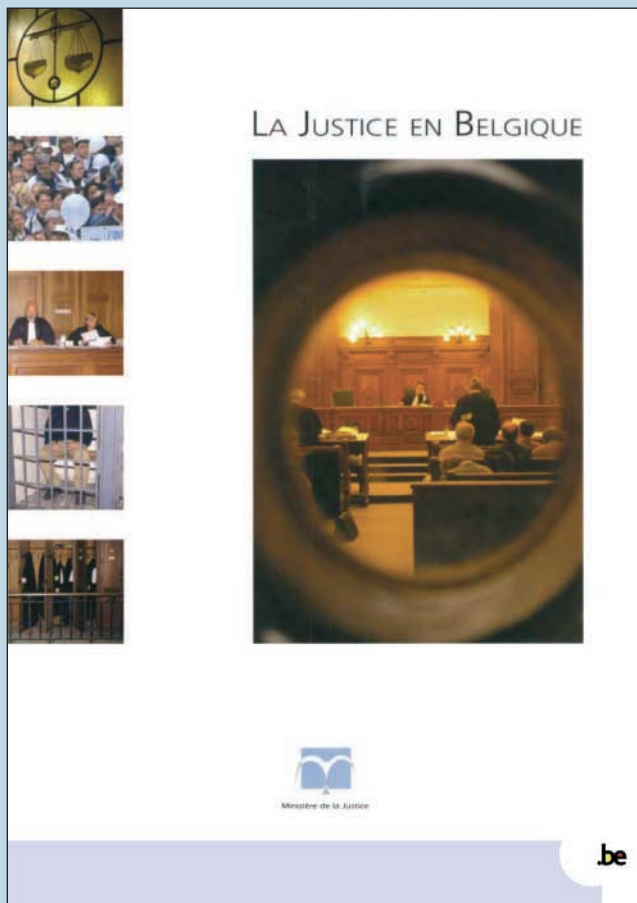


Couverture A4 horizontale



Couverture A4 horizontale

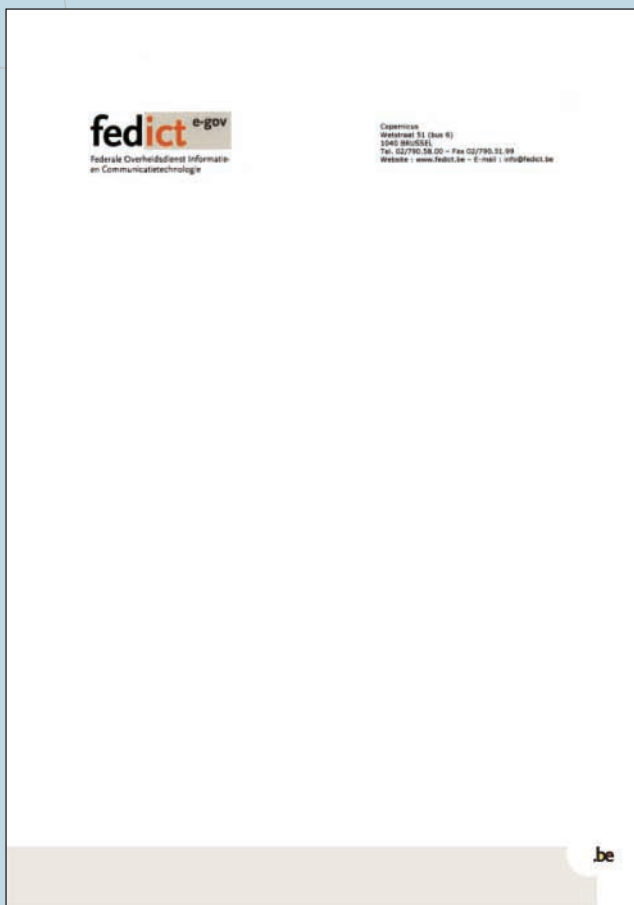
Moyennant de légères adaptations, la plupart des documents existants peuvent s'intégrer à l'identité visuelle des autorités fédérales.



Couverture verticale



Carte de visite 55 x 90 mm



EXEMPLE ADAPTÉ

Papier à lettre A4



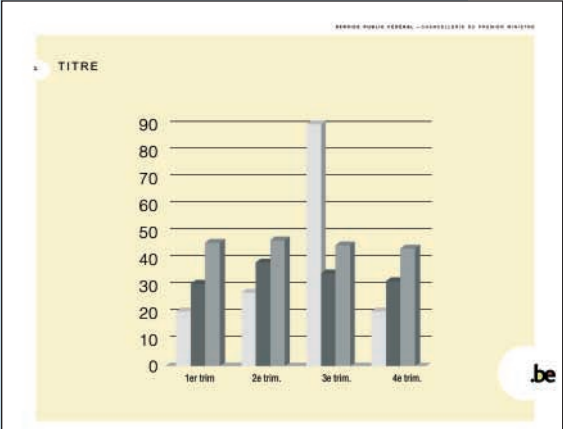
EXEMPLE ADAPTÉ

Enveloppe US



EXEMPLE ADAPTÉ

Dépliant US



Template PowerPoint

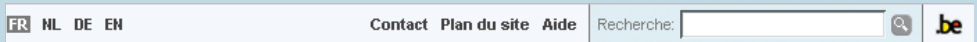
3. Internet

3.1 En-tête de page fédéral

L'en-tête est la partie supérieure d'une page. Il contient généralement, outre des éléments du menu, une bannière. La bannière est un élément graphique, dans lequel se trouve généralement le logo du département, associé ou non à des photos en toile de fond.

L'en-tête de page fédéral est une petite bande horizontale en haut de la page:

- le logo .be est intégré comme une signature, toujours en haut à droite de la page
- le menu des langues et d'autres éléments fonctionnels se trouvent là où l'internaute les attend; ils sont présentés de manière claire et uniforme.



Facile à intégrer à des sites existants

- L'en-tête fédéral ne mesure que quelque 30 pixels, le code est léger et il convient tant pour des sites internet à largeur fixe qu'à largeur variable.
- La couleur de l'en-tête peut être choisie en fonction du design du site.
- Dans bon nombre de sites, le logo propre à un service public se trouve à gauche dans l'en-tête. Afin de ne pas interférer avec l'identité visuelle du service en question, le logo .be, qui a été volontairement conçu de manière très compacte, doit apparaître dans le coin supérieur droit de la page.
- Le logo .be et les boutons de langue sont des éléments obligatoires (lorsque le site est multilingue).
- Les boutons fonctionnels sont facultatifs et n'apparaissent que lorsqu'on a besoin de la page qui suit.
- Le champ de recherche apparaît lorsqu'on utilise un moteur de recherche pour le site.

3.2 Pied de page fédéral

Le pied de page se trouve au bas de la page web. Le pied de page fédéral contient obligatoirement les éléments suivants:

- la mention du copyright
- un lien “Confidentialité”

Ces éléments renvoient vers une page explicative.

On peut également prévoir, à droite du lien “Confidentialité”, une mention légale qui renvoie vers une page explicative.

Cette mention est facultative.

Copyright ©2004 Service Public Fédéral Belge | [Confidentialité](#)

3.3 Exemple

The screenshot shows the top navigation bar of the website premier.fgov.be. It includes language options (FR, NL), a 'Contact' link, a search bar with a magnifying glass icon, and a '.be' domain indicator. Below the navigation bar is a row of six small images: a building, a portrait of a man, a building, a street scene, a person, and a building. The text '16, rue de la Loi' is overlaid on the images. The website URL 'premier.fgov.be' is displayed below the images. On the left, there is a menu with 'Accueil' and 'Politique'. In the center, the text reads 'Bienvenue sur le site du Premier Ministre de Belgique'. On the right, there is a 'A la une' section with a sub-menu item 'L'agenda du Premier Ministre'.

Implémentation de l'en-tête fédéral sur le site du Premier Ministre.


Pour les instructions et l'aide technique lors de l'application de l'en-tête et du pied de page, consulter le site

<http://webguide.fgov.be/fr/guidelines/>

Two decorative circles are positioned at the top left of the page. The first is a solid teal circle, and the second is a teal outline circle that overlaps the first one.

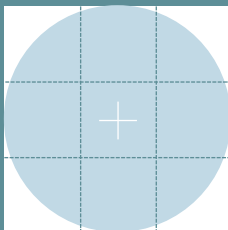
4. Où trouver le logotype?

Toutes les versions du logotype peuvent être téléchargées au départ du Portail fédéral www.belgium.be. Elles sont accessibles par le biais d'une recherche sur "identité visuelle".



SPF Chancellerie du Premier Ministre
Direction générale Communication externe
Résidence Palace, 11ème étage
Rue de la Loi 155
1040 Bruxelles
Tél.: 02/287.41.11
E-mail: communicationexterne@belgium.fgov.be
www.belgium.be

SPF Personnel et Organisation
Direction générale Communication interne
Rue de la Loi 51
1040 Bruxelles
Tél.: 02/790.58.00
E-mail: info@p-o.be
www.p-o.be



Editeur responsable: Georges Monard • rue de la Loi 51 • 1040 Bruxelles
Dépôt légal: D/2004/7737/9
Mars 2004

